

24-12-MDB128JL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 11 décembre 2024

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, François-Xavier HENNEON, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Michel DEHAENE
Madame Béangère MAHAUDEN à madame Dorothee BERTRAND
Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Michaël PARENT
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Augustine VILLE
Madame Isabelle LEMAIRE OREC à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Camille SPETEBROOT à madame Monique DUHAYON
Monsieur Clément DELASSUS à madame Francine MOURIKS

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Eric DEWULF

Secrétaire de séance : Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Délibération n°128/141 – 12/2024

Objet de la délibération : Convention Territoriale Globale – Accord de principe – Lancement du renouvellement de la convention CAF/CCFL

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 21 décembre 2016 approuvant la passation du Contrat enfance jeunesse pour la durée 2016/2019 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec les services de la CAF ;

Exposé des motifs :

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), contrat à ce jour considéré comme dépassé, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

Depuis, la CAF propose de gagner en efficience en développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale.

Cette convention de partenariat traduira ainsi les orientations stratégiques définies par les collectivités en matière de services aux familles.

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAATION

05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION

16 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 27

**Objet : Convention
Territoriale Globale –
Accord de principe –
Lancement du
renouvellement de la
convention CAF/CCFL**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2024

Objet de la délibération : Convention Territoriale Globale – Accord de principe – Lancement du renouvellement de la convention CAF/CCFL

La Convention territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement et handicap.

L'échelle d'élaboration du projet est celle de l'intercommunalité. Toutefois, la convention sera signée par la CCFL et cosignée par chaque collectivité concernée par un équipement petite enfance ou d'accueils de loisirs.

Il convient d'approuver le renouvellement de la signature des conventions d'objectif et de financement avant le 31/12/2024 afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés et gérés par la collectivité.

La collectivité s'engage à l'élaboration et la signature d'une convention territoriale globale. Le diagnostic et le plan d'action seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF. Un comité de pilotage sera mis en place.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le renouvellement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale ;
- **d'autoriser** la signature de la Convention Territoriale Globale ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance,
Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 16.12.2024

Publié ou notifié le 16.12.2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

